



Adresses e-mail :
syndicat.fo@meteo.fr,
syndicat.cgt@meteo.fr
cfdt@meteo.fr

Saint-Mandé, le 27 novembre 2019

Les syndicats SNITM-FO, CGT-Météo et CFDT-Météo

A

Madame la présidente-directrice générale
Météo-France

OBJET : Demande d'ajout d'un point au Conseil d'Administration du 29/11 relatif à la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo au titre de 2019 pour les personnels de Météo-France

Copies : SG, Dga x 2

Madame la présidente,

Lors des derniers échanges au sujet des crédits de Masse Salariale, des demandes ont eu lieu au sujet de la mise en œuvre de l'IKV au sein de notre Etablissement Public.

Comme vous le savez, cette indemnité est déjà accessible aux personnels du ministère et à un certain nombre d'Etablissements, sous tutelle ou rattachés (agences de l'Eau, DGAC, etc.). En effet, le décret n°2016-1184 institue à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo prévue à l'article L. 3261-3-1 du code du travail, au bénéfice des agents des ministères de l'environnement et du logement, et *des établissements publics qui en dépendent*.

Au sein des établissements sous tutelle du MTES, **une note de gestion ainsi qu'une décision du conseil d'administration** sont nécessaires afin d'appliquer ce dispositif selon les mêmes dispositions que pour les agents des ministères.

Notre sollicitation, si elle recueille un avis favorable de votre part, est que **la direction de Météo-France prépare une décision pour le Conseil d'Administration de ce 29 novembre**.

Veuillez recevoir, Madame la présidente-directrice générale, nos salutations les plus respectueuses,

Pour le SNM-CGT,
Sylvie Pitkevicht

Pour le SNITM-FO,
Jérôme LARTISANT

Pour la CFDT-Météo,
Lionel ALTHUSER